

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
FRONSADAIS

ARRONDISSEMENT
DE
LIBOURNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 3 Avril 2024

Convocation du 21 Mars 2024

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents : 25

Nombre de votants : 29

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 avril à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire, convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Communautaires à Saint Germain de la Rivière.

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
Commune d'Asques				Commune de Saillans			
DARCOS Murielle	<input checked="" type="checkbox"/>	CHANIOLLEAU Sylvie	<input type="checkbox"/>	TILLET FAURIE Martine	<input type="checkbox"/>	PELLETIER Hervé	<input type="checkbox"/>
Commune de Cadillac en Fronsadais				Commune de Saint Aignan			
BARBE Richard	<input checked="" type="checkbox"/>			MONDON Sylvie	<input type="checkbox"/>	De La DORIE Sylvain	<input checked="" type="checkbox"/>
GREAULT Valérie	<input type="checkbox"/>			Commune de Saint Genès de Fronsac			
Commune de Fronsac				MURAT Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>	PARACHOU Véronique	<input type="checkbox"/>
DURANT Marcel	<input type="checkbox"/>			Commune de Saint Germain de la Rivière			
EYHERAMONNO Mauricette	<input checked="" type="checkbox"/>			DUVERGER Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	DANGLADE Gérard	<input type="checkbox"/>
Commune de Galgon				Commune de Saint Michel de Fronsac			
BAYARD Jean-Marie	<input checked="" type="checkbox"/>			DUBOUREAU Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>	JOUBERT Alain	<input type="checkbox"/>
BERGEON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Saint Romain La Virvée			
BIGOT Christian	<input checked="" type="checkbox"/>			MONTION Alain	<input type="checkbox"/>	PERNOT Alain	<input type="checkbox"/>
CHIAROTTO Alain	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Tarnès			
LOCHON Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			GARBUIO Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	DEJEAN Josian	<input type="checkbox"/>
LESCOUL Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Vérac			
Commune de La Lande de Fronsac				BEC Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	MAUBERT SBILE Karine	<input type="checkbox"/>
GALAND Jean	<input checked="" type="checkbox"/>			Commune de Villegouge			
GASTEUIL Jean-Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			VALEIX Guillaume	<input type="checkbox"/>		
JANICOT Laurine	<input checked="" type="checkbox"/>			BOULIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>		
PALMISANO Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/>			Pouvoirs : Mme Valérie GREAULT à M. Richard BARBE M. Alain MONTION à M. Jean GALAND Mme Martine TILLET FAURIE à Mme Marie-France REGIS M. Marcel DURANT à Mme Mauricette EYHERAMONNO Absents : Mme Isabelle BYTNAR M. Eric CHOLLET GABARD M. Guillaume VALEIX			
MARTIN Mathieu	<input checked="" type="checkbox"/>						
Commune de La Rivière							
BEYLY Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	BRIEUX Isabelle	<input type="checkbox"/>				
Commune de Lugon et l'Île du Carney							
CENNI Mickaël	<input checked="" type="checkbox"/>						
BYTNAR Isabelle	<input type="checkbox"/>						
Commune de Mouillac							
REGIS Marie-France	<input checked="" type="checkbox"/>	GARANTO Antoine	<input type="checkbox"/>				
Commune de Périssac							
VIGIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>						
CHOLLET GABARD Eric	<input type="checkbox"/>						

Secrétaire de séance : M. Dominique BEYLY

I – Administration Générale
Rapporteur : Madame la Présidente

1/ Nomination du secrétaire de séance

Madame la Présidente propose que M. Dominique BEYLY soit nommé secrétaire de séance.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M. Dominique BEYLY pour exercer cette fonction.

2/ Adoption du Procès-Verbal du Conseil communautaire en date du 12 février 2024

Madame la Présidente propose aux conseillers communautaires d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire en date du 12 février 2024.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Valident à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal du Conseil Communautaire en date du 12 février 2024.

3/ Adoption du procès-verbal du DOB du 12 février 2024

Madame la Présidente propose aux conseillers communautaires d'approuver le procès-verbal du débat d'orientations budgétaires en date du 12 février 2024.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ Valident à l'unanimité des membres présents et représentés, le procès-verbal du débat d'orientations budgétaires en date du 12 février 2024.

4/ Désignation de 2 représentants au Groupe d'action locale du Grand Libournais

Madame la Présidente énonce que la Région-Nouvelle Aquitaine a retenu la candidature du P.E.T.R du Grand Libournais pour la gestion de deux enveloppes de crédits européens pour la période 2021-2027 :

1) Le Programme LEADER (« Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale »)

2) Le volet Territorial du FEDER (« Fonds Européen de Développement Régional »)

Au total près de 3 millions d'euros seront fléchés sur l'ensemble du territoire du Grand Libournais. Pour rappel, le territoire du PETR du Grand Libournais représente : la Communauté de Communes du Pays Foyen, la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais, la Communauté de Communes du Fronsadais, la Communauté de Communes Castillon-Pujols et la Communauté d'agglomération du Libournais.

La candidature du PETR du Grand Libournais s'articule autour d'une stratégie territoriale déclinée en 3 grands axes :

1) Les services à la population (« Vivre en Grand Libournais »)

2) Le développement économique (« Travailler en Grand Libournais »)

3) Le tourisme, les loisirs et la culture (« Partager et promouvoir un territoire d'exception »)

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette stratégie territoriale, une gouvernance va être mise en place : le Groupe d'Action Locale (GAL) du Grand Libournais. Ce dernier se compose de deux collèges :

- Un collège Public (élus des intercommunalités présentes sur le territoire du Grand Libournais)
- Un collège Privé : (associations, chefs d'entreprises, membres de la société civile, etc présents sur le territoire du Grand Libournais, qui à travers leur action quotidienne, illustrent la stratégie territoriale)

Les membres du GAL se réuniront en moyenne 4 fois par an lors des Comités de Programmation pour assurer la sélection des futurs projets, l'attribution des subventions et le suivi de leur mise en œuvre.

Dans le cadre de l'installation du GAL du Grand Libournais pour la nouvelle programmation 2021-2027, il nous est demandé de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour siéger au sein du Collège Public de cette instance.

Les élus communautaires suivants se portent candidats pour être désignés comme représentants au sein de cette instance :

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Laurent GARBUIO	M. Philippe DUVERGER

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent à l'unanimité des membres présents et représentés pour la nomination de M. Laurent GARBUIO représentant titulaire et M. Philippe DUVERGER, représentant suppléant au Groupe d'Action Locale du Grand Libournais.

5/ Désignation d'un remplaçant au SIAEPA pour la commune de Saint Michel de Fronsac

Madame la Présidente rappelle que le conseil communautaire a procédé le 8 juin 2020 à la désignation des délégués au sein du conseil du SIAEPA du CUBZADAIS FRONSADAIS par la délibération n°D85-2020. Puis les délibérations n°D54-2022 et D92-2023 ont modifié cette liste.

Dans le but du remplacement d'un délégué au sein du conseil syndical, Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, Maire de Saint-Michel de Fronsac, délégué titulaire, sollicite le remplacement de Monsieur Mathieu BOUSSOUGANT par Monsieur Patrick de COURNUAUD.

Il est demandé aux élus communautaires de se prononcer sur le choix du remplaçant qui sera amené à siéger au sein du conseil du SIAEPA.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour le remplacement de M. Mathieu BOUSSOUGANT par M. Patrick de COURNUAUD au SIAEPA du CubzadAIS-FronsadaIS.

Madame la Présidente informe les élus communautaires d'une réunion organisée le 15 avril 2024 à 17 h 30 à la Maison des services communautaires à l'initiative du sénateur Hervé Gillé, au cours de laquelle il souhaite recueillir les informations sur les problématiques rencontrées par les élus concernant l'obtention des permis de construire eu égard le manque de ressource en eau et le sujet des digues pourra être abordé.

Madame JANICOT arrive en cours de séance à 17 h 47.

II – Finances - Personnel Rapporteur : Monsieur Jean GALAND
--

FINANCES

1/ Election d'un Président de séance pour le CFU

M. GALAND énonce qu'un Président de séance autre que l'ordonnateur doit être élu pour les votes des Comptes Financiers Uniques du Budget Principal (62000) et du Budget annexe (62090).

Mme Mauricette EYHERAMONNO est candidate.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ Elisent Madame Mauricette EYHERAMONNO en tant que Présidente de la séance au cours de laquelle seront débattus les Comptes Uniques Financiers relatifs au Budget communautaire et au budget de l'Office de Tourisme du Fronsadais.

2-1/ Budget communautaire 62000

➤ Vote du Compte Financier Unique 2023 du budget principal

M. GALAND rappelle que la Communauté de Communes du Fronsadais expérimente le CFU au titre de l'exercice 2023 pour le Budget Principal et le Budget Annexe de l'Office de Tourisme du Fronsadais.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion dont l'objectif est de :

- favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion
- améliorer la qualité des comptes notamment en faisant apparaître des données (et possiblement des discordances) restées jusqu'alors méconnues,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives.

Des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public.

Le CFU et sa note de présentation ont été transmis avec la convocation aux élus communautaires.

Présentation générale du CFU page 6 :

CC DU FRONSADAIS - CC DU FRONSADAIS - CFU - 2023

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Provision budgétaire totale	A	1 857 769,00	7 690 401,95	9 548 170,95
	Recettes réalisées (1)	B	1 077 585,87	7 749 977,07	8 827 562,94
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 648 591,41	10 311 834,00	11 960 425,41
	Dépenses réalisées (1)	E	1 252 739,72	7 107 844,07	8 360 583,79
	Restes à réaliser	F	42 920,54	0,00	42 920,54
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-175 153,85	642 133,00	466 979,15
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-209 177,59	2 621 432,05	2 412 254,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-384 331,44	3 263 565,05	2 879 233,61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-42 920,54	0,00	-42 920,54
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-427 251,98	3 263 565,05	2 836 313,07

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées correspondent aux opérations réalisées et les opérations d'ordre.

Comme indiqué sur la page 43 du CFU, l'état des contrôles du Compte Financier Unique ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Afin de procéder au vote du CFU du budget principal, M. GALAND invite la Présidente à quitter la séance et invite la Présidente de séance, Mme Mauricette EYHERAMONNO, à faire procéder au vote du Compte Financier Unique 2023.

Conformément à la note de la Préfecture de la Gironde en date du 2 février 2024, la Présidente n'étant pas présente lors du vote, se trouve dans l'impossibilité d'exprimer le vote de Madame Martine TILLET FAURIE pour lequel elle détient un pouvoir.

Voix pour : 26

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de compte financier unique 2023 relative au budget principal 62000 tel que présenté en séance.

Madame la Présidente revient en séance.

➤ Délibération d'affectation du résultat 2023

La délibération d'affectation du résultat 2023 relative au budget principal de la Communauté de Communes du Fronsadais telle que présentée ci-dessous par M. GALAND est soumise au vote des élus communautaires.

Il indique que le résultat 2023 fait apparaître 214 881.02 € de plus que l'exercice budgétaire précédent.

Il remercie l'ensemble des services communautaires et en particulier le service des finances, ayant contribué à ce résultat qui permet d'augmenter notre capacité d'autofinancement.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation du Résultat 2023 relative au budget principal de la Communauté de Communes telle que présentée ci-dessous.

33414 Code INSEE	CC DU FRONSADAIS CC DU FRONSADAIS	2023
---------------------	--------------------------------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de membres exprimés :
VOTES :
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	642 133,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 621 432,05
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 263 565,05
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-384 331,44
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-42 920,54
Besoin de financement F. = D. + E.	427 251,98
AFFECTATION =C. = G. + H.	3 263 565,05
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	427 251,98
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 836 313,07
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

Il s'avère que ce qui a été présenté en séance est conforme en tous points à ce qui a été voté en conseil syndical du SMICVAL le 9 avril 2024.

Pour la Communauté de Communes du Fronsadais, l'appel à produit 2024 sera donc de **3 044 315 €**, alors qu'il était de 2 785 807 € en 2023.

Pour la zone 7 le taux préconisé 2024 est de 22.84% (pour 17 communes), il était de 21.95 en 2023
Pour la zone 8 le taux préconisé 2024 est de 18.20% (pour la commune de Galgon), il était de 17.52 en 2023.

Il est reproché à Madame la Présidente de ne pas avoir fait de réunion sur le sujet de l'arrêt de la collecte en porte à porte bien que cela ait été demandé et discuté en conseil communautaire et de ce fait M. BERGEON propose de s'opposer au vote des taux.

M. CENNI lit le courrier qu'il a transmis aux services communautaires concernant sa « demande de mise à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire du vote de positionnement des élus communautaires quant à l'arrêt de la collecte des déchets en porte à porte ». Il précise que la commune de Galgon a obtenu le maintien de la collecte en porte à porte jusqu'aux élections de 2026.

Madame la Présidente indique que le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire soit le 15 mai 2024. Elle rappelle cependant que l'arrêt de la collecte en porte à porte provient à l'origine d'une injonction des services de l'Etat. De plus, les délégués du SMICVAL ont voté pour l'arrêt du ramassage des ordures en porte à porte afin de réduire la participation financière des administrés.

Il est précisé que les communes qui demandent le maintien de l'enlèvement des ordures ménagères en porte à porte, courent le risque de faire payer à leurs administrés des contributions plus élevées que dans les autres communes.

Il est rappelé que le Smicval est confronté aux mêmes problématiques d'augmentation des flux que dans les autres syndicats et pour équilibrer son budget comme dans les collectivités il doit réduire ses charges.

M. DUBOUREAU fait état d'une augmentation des taux de pratiquement 30% depuis 2021.

Il est fait la remarque qu'il est difficile de voter des taux sans avoir l'assurance que le montant d'appel à cotisation soit exact. Il est suggéré de reporter le vote.

M. GALAND propose aux élus communautaires d'entériner les taux de 2024 tels que présentés en séance et si par cas, le conseil syndical du SMICVAL opérerait des modifications de taux, ce sujet serait remis en délibéré lors du prochain conseil communautaire.

Voix pour : 16 (dont 4 pouvoirs)

Voix contre : 5

M. BERGEON – M. BEYLY - MME DARCOS – M. De la LARRE de la DORIE – M. DUVERGER.

Abstentions : 7

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent à la majorité des élus présents et représentés pour le taux proposé de 22.84 % pour la zone 7 et le taux de 18.20% pour la zone 8.

- **Vote des taux CFE, Taxe Foncière, Taxe du Foncier Non Bâti, Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants**

M. GALAND rappelle aux élus communautaires que dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, Madame la Présidente a fait part de son souhait de ne pas augmenter la fiscalité en 2024 et cette proposition a été validée en commission des finances.

Il est donc proposé de voter les taux de fiscalité suivants pour 2024 à l'identique de ceux de 2023 :

	Taux proposés en 2024
Taux CFE	24,75 %
Taxe Foncière (non bâti)	3,83 %
Taxe Foncière (bâti)	1,75 %
Taxe d'habitation (RS)	8,94%

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour l'adoption des taux de fiscalité 2024 comme indiqués ci-dessus.

- **Vote du produit Gémapi**

Il est proposé de rester sur le même montant du produit défini en 2019, et reconduit les années suivantes soit 177 200 € sachant que concernant le volet PI, une décision sur la reconnaissance ou pas des digues sera prise en juin.

Il est certain que dans le cadre de la GEMA, nous nous acquitterons des cotisations annuelles à nos 3 syndicats de rivière pour un montant de 95 000 € et des frais d'étude pour un montant de 16 200 €.

Voix pour : 26

Voix contre : 1 (Mme DARCOS)

Abstention : 1 (M. DUBOUREAU)

➤ **Attribution des subventions 2024 aux associations sportives et culturelles :**

Les élus communautaires sont invités à se prononcer sur les attributions de subventions au titre de l'année 2024 telles que proposées ci-dessous et validées par la Commission des finances :

Il est convenu que M. BEYLY sorte de la salle, le temps du débat sur l'attribution de la subvention à l'association Confluents d'arts.

De même Mme LESCOUL sortira de la salle pour l'attribution de la subvention au Comité de Jumelage Européen du Fronsadais.

Subvention à l'association SPORTIVE COLLEGE DE VERAC	3 350 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28 Adopté à l'unanimité
Subvention à l'association Aux Arts Etc	2 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28 Adopté à l'unanimité
Subvention à l'association Confluent d'Art :	4 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27 Adopté à l'unanimité
Subvention à l'association De La Tête au Toit	4 000 €	Contre : 2 Mme Eyheramonno 1 pouvoir contre Abstention : 0 Pour : 25 Adopté à la Majorité
Subvention à l'association Ecole de Musique de Galgon	16 000 €	Contre : 0 Abstention : 1 M.Cenni Pour : 27 Adopté à la majorité
Subvention à l'association Escale 33	4 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28 Adopté à l'unanimité
Subvention à l'association Etoile Sportive Football Fronsadais	7 500 €	Contre : 0 Abstention : 0

		Pour : 28 Adopté à l'unanimité
Subvention à l'association Les Apaches	3 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28 Adopté à l'unanimité
Subvention à l'association La Ronde des vignobles en Fronsadais	4 000 €	Contre : 0 Abstention : 1 M. Bec Pour : 27 Adopté à la majorité
Subvention à l'association Tennis Club Intercommunal du Fronsadais	3 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28 Adopté à l'unanimité
Subvention <u>exceptionnelle</u> à l'association Les Princes Noirs	2 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28 Adopté à l'unanimité
Subvention à l'association Comité de Jumelage Européen	6 000 €	Contre : 0 Abstentions : 2 M. Cenni M. Duboureau Pour : 25 Adopté à la majorité
Subvention à l'association Etoile sportive Gymnastique	3 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28 Adopté à l'unanimité
Subvention à l'association Sport Handball du Fronsadais	4 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28 Adopté à l'unanimité
Subvention à l'association La Poussinière (crèche mini plume)	90 000 €	Contre : 0 Abstention : 1 M. Bergeon

		Adopté à l'unanimité
Subvention à l'association La Poussinière (crèche mini plume)	90 000 €	Contre : 0 Abstention : 1 M. Bergeon Pour : 27 Voté à la majorité
Subvention à l'association La Poussinière (crèche plume d'ange)	100 000 €	Contre : 0 Abstention : 1 M. Bergeon Pour : 27 Voté à la majorité
Subvention à l' Office de Tourisme du Fronsadais Total = 120 000 € dont 20 000 € déjà versés	Complément de 100 000 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28 Voté à l'unanimité
Subvention au SDIS	9 127.16 €	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28 Voté à l'unanimité

Il est précisé que l'association « La Poussinière » qui gère 2 crèches associatives sollicite davantage de subventions. L'augmentation de la masse salariale liée à la convention collective semble avoir fortement impacté le budget des crèches.

La commission des finances a décidé d'attribuer en ce début d'année la même somme qu'en 2023 mais ce montant devra être réétudié en cours d'année.

Concernant les subventions à l'association la Poussinière, M BERGEON regrette que le problème de la gestion des crèches n'ait pas avancé.

Il est énoncé qu'un travail est en cours avec la CAF notamment pour étudier et analyser les dépenses de fonctionnement de cette association afin d'avoir des éléments objectifs sur la gestion des crèches.

Concernant le SDIS, M. GALAND précise que la subvention attribuée dépend des projets de ce syndicat et du nombre d'adhérents toujours plus nombreux. Il rappelle qu'il s'agit d'une contribution volontaire de la Communauté de Communes qui vient en entraide aux communes.

►Vote du Budget Principal 2024 de la Communauté de Communes du Fronsadais en Fonctionnement et en Investissement.

M. GALAND énonce que le budget principal 2024 s'équilibre à 13 802 164 € sur l'ensemble des 2 sections :

10 851 082 € en section de fonctionnement
2 951 082 € en section d'investissement

M. GALAND précise que le vote du budget s'effectue au chapitre.

Il donne lecture du document qui fait apparaître la proposition budgétaire 2024 par chapitre.

M. GASTEUIL demande une augmentation des enveloppes voirie en raison des intempéries qui ont fortement dégradées les routes.

Mme la Présidente répond que pour cela il faut revoir le transfert des charges qui n'a pas évolué depuis 2003.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire. budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	80 000,00	0,00	59 200,00	0,00	59 200,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	37 363,00	0,00	40 577,00	0,00	40 577,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	190 933,46	0,00	188 147,32	0,00	188 147,32
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	803 477,00	0,00	1 851 082,00	0,00	1 851 082,00
Total des dépenses d'équipement		1 111 773,46	0,00	2 139 006,32	0,00	2 139 006,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	419 571,24	0,00	422 584,24	0,00	422 584,24
18	Cpte de liaison affectation (BA.régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		419 571,24	0,00	422 584,24	0,00	422 584,24
45 ...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 531 344,70	0,00	2 561 590,56	0,00	2 561 590,56

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 247,71		5 160,00	0,00	5 160,00
041	Opérations patrimoniales (7)	113 999,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		117 246,71		5 160,00	0,00	5 160,00

TOTAL	1 648 591,41	0,00	2 566 750,56	0,00	2 566 750,56
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	384 331,44
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 951 082,00
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libelle	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 13B) (3)	294 594,00	0,00	862 800,00	0,00	862 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	400 000,00	0,00	700 000,00	0,00	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		694 594,00	0,00	1 562 800,00	0,00	1 562 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	149 000,00	0,00	268 460,02	0,00	268 460,02
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	209 177,59	0,00	427 251,98	0,00	427 251,98
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		358 177,59	0,00	695 712,00	0,00	695 712,00
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 052 771,59	0,00	2 258 512,00	0,00	2 258 512,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	549 616,20		551 082,00	0,00	551 082,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	141 382,21		141 488,00	0,00	141 488,00
041	Opérations patrimoniales (10)	113 999,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		804 997,41		692 570,00	0,00	692 570,00

TOTAL	1 857 769,00	0,00	2 951 082,00	0,00	2 951 082,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 951 082,00
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 967 719,21	0,00	3 640 330,98	0,00	3 640 330,98
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 531 744,00	0,00	1 562 116,00	0,00	1 562 116,00
014	Atténuations de produits	1 142 297,00	0,00	1 087 400,00	0,00	1 087 400,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 938 478,00	0,00	3 843 258,00	0,00	3 843 258,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 580 238,21	0,00	10 133 104,98	0,00	10 133 104,98
66	Charges financières	23 017,82	0,00	24 407,02	0,00	24 407,02
67	Charges spécifiques (3)	1 900,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	15 679,56		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 620 835,59	0,00	10 158 512,00	0,00	10 158 512,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	549 616,20		551 082,00	0,00	551 082,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	141 382,21		141 488,00	0,00	141 488,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		690 998,41		692 570,00	0,00	692 570,00

TOTAL	10 311 834,00	0,00	10 851 082,00	0,00	10 851 082,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 851 082,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser II-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	3 415,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	301 076,00	0,00	325 300,00	0,00	325 300,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 922 695,00	0,00	1 998 291,00	0,00	1 998 291,00
731	Fiscalité locale	3 987 120,00	0,00	4 187 516,00	0,00	4 187 516,00
74	Dotations et participations (3)	1 423 173,00	0,00	1 457 767,00	0,00	1 457 767,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	42 371,90	0,00	36 577,33	0,00	36 577,33
Total des recettes de gestion courante		7 679 850,90	0,00	8 005 451,33	0,00	8 005 451,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Repenses amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	7 303,34	0,00	4 157,60	0,00	4 157,60
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 687 154,24	0,00	8 009 608,93	0,00	8 009 608,93

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 247,71	0,00	5 160,00	0,00	5 160,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 247,71	0,00	5 160,00	0,00	5 160,00

TOTAL	7 690 401,95	0,00	8 014 768,93	0,00	8 014 768,93
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 836 313,07
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 851 082,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	687 410,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015 et 017

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040

La nomenclature M57 permet la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% ; il est proposé aux élus communautaires de déléguer à la Présidente, pour le budget principal, la possibilité de procéder, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ces mouvements feront alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Voix pour : 27

Voix contre : 1 (M. BERGEON)

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires adoptent à la majorité des membres présents et représentés, le budget principal de la Communauté de Communes du Fronsadais (62000) et autorisent la fongibilité des crédits pour l'année 2024.

Concernant la subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale, elle n'est pas encore chiffrée mais il est communiqué le fait que c'est un service qui devient de plus en plus déficitaire du fait de la combinaison de plusieurs facteurs.

Il est précisé également que la complexité du budget AMD du CIAS ne permet pas à ce jour au receveur communautaire d'utiliser la réserve financière de notre service CIAS pour combler le déficit.

Dès qu'il aura connaissance de la procédure à opérer, une délibération pourra être prise en ce sens et le montant de la subvention pourra donc être adopté en cours d'année.

Il est précisé que c'est possible d'actualiser les budgets par le biais des décisions modificatives.

2-2/ Budget annexe « Service Public Administratif Office de Tourisme »

➤ Vote du Compte Financier Unique 2023

M. GALAND énonce que l'office de tourisme expérimente également le Compte Financier Unique.

Il présente la page 6 du CFU :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 449,05	113 115,33	120 564,38
	Recettes réalisées (1)	B	5 348,00	112 965,17	118 313,17
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autosation budgétaire totale	D	16 772,00	159 037,00	175 809,00
	Dépenses réalisées (1)	E	3 671,00	136 328,21	139 999,21
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 677,00	-23 363,04	-21 686,04
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	9 322,95	45 921,67	55 244,62
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	10 999,95	22 558,63	33 558,58
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	10 999,95	22 558,63	33 558,58

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Comme indiqué à la page 40 du CFU, l'état des contrôles du Compte Financier Unique ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

Afin de procéder au vote du CFU du budget annexe Office de Tourisme, M. GALAND invite la Présidente à quitter la séance et invite Mme EYHERAMONNO, Présidente de séance, à faire procéder au vote du Compte Financier Unique 2023.

Voix pour : 26

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Financier Unique 2023 relatif au budget annexe Office de Tourisme du Fronsadais.

➤ Délibération d'affectation du résultat 2023

La délibération d'affectation du résultat 2023 relative au budget annexe Office de Tourisme du Fronsadais telle que présentée ci-dessous par M. GALAND est soumise au vote des élus communautaires.

33414 Code INSEE	CC DU FRONSADAIS OFFICE DU TOURISME DU FRONSADAIS	2023
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de membres exprimés :
VOTES :
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-23 363,04
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	45 921,67
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	22 558,63
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	10 999,95
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00

Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	10 999,95
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	22 558,63
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	22 558,63
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats
(4) En ce cas il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le PRESIDENTE, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation du Résultat 2023 relative au budget annexe Office de tourisme du Fonsadais telle que présentée ci-dessus.

**►Vote du budget Annexe 2024 « service public administratif Office de
Tourisme »**

M. GALAND énonce que les élus communautaires ont été destinataires de la note de présentation du budget et du BP 2024 de l'office de tourisme du Fronsadais qui leur ont permis d'en saisir les enjeux et d'aller dans le détail.

Le budget principal 2024 s'équilibre à 172 617 € sur l'ensemble des 2 sections :

153 617 € en section de fonctionnement

19 000 € en section d'investissement.

M. GALAND rappelle aux élus communautaires que le vote du budget s'effectue par chapitre.

Il les invite à se référer au document « présentation générale du budget » pages 12 à 16.

CC DU FRONSAIS - OFFICE DU TOURISME DU FRONSAIS - BP (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire. budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	3 100,00	0,00	2 195,00	0,00	2 195,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	11 595,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		14 695,00	0,00	17 195,00	0,00	17 195,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		14 695,00	0,00	17 195,00	0,00	17 195,00

040	Opérations ordre transf entre sections (7)	1 805,00		1 805,00	0,00	1 805,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 805,00		1 805,00	0,00	1 805,00

TOTAL	16 500,00	0,00	19 000,00	0,00	19 000,00
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 000,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CC DU FRONSADAIS - OFFICE DU TOURISME DU FRONSADAIS - BP (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire. budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 101,05	0,00	2 459,33	0,00	2 459,33
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA.régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 101,05	0,00	2 459,33	0,00	2 459,33
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 101,05	0,00	2 459,33	0,00	2 459,33

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 076,00		5 540,72	0,00	5 540,72
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 076,00		5 540,72	0,00	5 540,72

TOTAL	7 177,05	0,00	8 000,05	0,00	8 000,05
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-------------	-----------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	10 999,95
--	------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 000,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	3 735,72
--	-----------------

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et

CC DU FRONSADAIS - OFFICE DU TOURISME DU FRONSADAIS - BP (projet de budget) - 2024

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	50 008,00	0,00	49 181,00	0,00	49 181,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	99 209,00	0,00	96 661,00	0,00	96 661,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 305,00	0,00	1 804,28	0,00	1 804,28
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		150 522,00	0,00	147 646,28	0,00	147 646,28
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	900,00		430,00	0,00	430,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		151 422,00	0,00	148 076,28	0,00	148 076,28

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 076,00		5 540,72	0,00	5 540,72
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 076,00		5 540,72	0,00	5 540,72

TOTAL	156 498,00	0,00	153 617,00	0,00	153 617,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
---	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					153 617,00
--	--	--	--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

CC DU FRONSADAIS - OFFICE DU TOURISME DU FRONSADAIS - BP (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 800,00	0,00	9 250,00	0,00	9 250,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	100 966,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	5,33	0,00	120 003,37	0,00	120 003,37
Total des recettes de gestion courante		108 771,33	0,00	129 253,37	0,00	129 253,37
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		108 771,33	0,00	129 253,37	0,00	129 253,37

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 805,00		1 805,00	0,00	1 805,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 805,00		1 805,00	0,00	1 805,00

TOTAL	110 576,33	0,00	131 058,37	0,00	131 058,37
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	22 558.63
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	153 617.00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 735.72	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------	--

1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent

2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017

4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$

5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

La nomenclature M57 permet la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5 % ; il est proposé aux élus communautaires de déléguer à la Présidente, pour le budget Annexe, la possibilité de procéder, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements feront alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires adoptent à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget annexe Office de Tourisme du Fronsadais et autorisent la fongibilité des crédits pour l'année 2024.

M. Mathieu MARTIN arrive en cours de séance à 19 h 10.

3/ Demande de subvention FDAEC 2024 pour le Libournais Fronsadais

Il est proposé aux élus communautaires de solliciter l'enveloppe financière allouée dans le cadre du FDAEC, auprès des Conseillers départementaux du Libournais – Fronsadais pour parfaire le financement des travaux 2024 de réfection des voiries communautaires des 16 communes appartenant au canton du Libournais – Fronsadais.

Il est demandé d'autoriser la Présidente à solliciter une subvention à hauteur de 30 500 € au Conseil départemental de la Gironde.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour demander une subvention de 30 500 € au Conseil départemental de la Gironde pour le Libournais Fronsadais.

4/ Demande de subvention FDAEC 2024 pour le Nord Gironde

Il est proposé aux élus communautaires de solliciter, l'enveloppe financière allouée dans le cadre du FDAEC, auprès des Conseillers départementaux du Nord-Gironde pour parfaire le financement des travaux 2024 de réfection des voiries communautaires des 2 communes appartenant au canton du Nord-Gironde et estimés à 61 455.00 € HT soit 73 746.00 € TTC.

Il est demandé d'autoriser la Présidente à solliciter une subvention à hauteur de 6 560 €.

Il est proposé d'ajuster le montant de la délibération si des informations complémentaires parviennent après le conseil communautaire concernant le montant attribué.

Voix contre : 0

Abstention : 0

Voix pour : 29

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour autoriser Madame la Présidente à demander la subvention FDAEC pour les travaux voirie 2024 des 2 communes du Nord Gironde.

III – Tourisme Communication Rapporteur : Monsieur Philippe DUVERGER

1/ Convention de Délégation de compétence PDIPR

Il est proposé aux Conseillers communautaires de se prononcer sur la convention de délégation du Département de la Gironde à la Communauté de Communes du Fronsadais dans le cadre de la compétence PDIPR.

Désormais, la gestion du PDIPR est partagée avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

En effet, le Département souhaite associer les EPCI à la définition et la création des nouvelles itinérances communautaires en intégrant les usages pédestre, équestre et cyclable situés sur leur territoire.

Cette convention a pour objet de préciser les modalités de la délégation de compétence accordée par le Département à la CDC du Fronsadais.

Il est demandé aux élus communautaires de se prononcer sur la validation de cette délégation de compétence.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés pour autoriser Madame la Présidente à signer la convention de délégation de compétence PDIPR entre le Département de la Gironde et la Communauté de Communes du Fronsadais.

2/ Validation des tarifs des balades guidées

Il est rappelé aux élus communautaires que l'office de tourisme (OT) du Fronsadais propose aux prestataires de service touristique de notre territoire des sorties balades guidées.

Ces prestations permettent de bénéficier de certains services en fonction du pack choisi (Balade guidée avec dégustation ou balade guidée avec dégustation et pique-nique).

Il est donc proposé aux élus communautaires des tarifs applicables aux sorties balades guidées proposées par l'Office de Tourisme :

Pack 1 : Balade guidée avec dégustation - Tarif proposé de 8 euros.

Il s'agit de balades nature qui se terminent par une visite et dégustation dans une propriété viticole partenaire de l'Office de Tourisme.

Pack 2 : Balade guidée avec dégustation et pique-nique – Tarif proposé de 15 euros.

Il s'agit d'une balade patrimoine qui se termine par une visite dégustation et pique-nique dans une propriété viticole partenaire de l'Office de Tourisme.

Les élus communautaires sont donc invités à approuver les tarifs relatifs aux sorties balades dégustations.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs ci-dessus relatifs aux sorties balades dégustations.

3/ Information et validation de la décision commission marché concernant l'attribution du marché public de prestation intellectuelle

Pour rappel, le 18 mars 2024, trois candidats ont déposé une offre relative au marché de prestation de réalisation d'un plan d'aménagement et d'exécution de travaux pour la mise en œuvre du schéma communautaire d'itinérance de la Communauté de Communes du Fronsadais.

Le 28 mars 2024, la commission d'appel d'offre s'est réunie pour statuer sur le choix du candidat pressenti.

La candidature retenue a été l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés lors de la consultation.

Sous réserve du respect des formalités administratives, le marché sera notifié à la société COMITE DEP DE RANDONNEE PEDESTRE dès le 15 avril 2024.

Madame la Présidente demande aux conseillers communautaires de valider le candidat retenu par la CAO.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires :

➤ **Se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés sur le choix du futur prestataire du marché de prestation à savoir le comité départemental de randonnée pédestre qui réalisera un plan d'aménagement et d'exécution de travaux pour la mise en œuvre du schéma communautaire d'itinérance de la Communauté de Communes du Fronsadais.**

IV – Développement économique - Infrastructures
Rapporteur : Monsieur Laurent GARBUIO

1/ Validation de l'Avant-Projet Définitif de l'École de Musique

En vue des opérations de construction neuve du futur bâtiment de l'école de musique, l'étude d'avant-projet (APD) a été présentée lors de la conférence des Maires du 20 mars 2024.

M. GARBUIO rappelle que la principale modification concerne l'augmentation de la superficie du bâtiment eu égard les préconisations de l'architecte des bâtiments de France. L'ajout de la salle communautaire pourra servir aux services et aux associations le cas échéant puisqu'elle aura un accès indépendant.

Il est demandé aux élus communautaires de valider l'avant-projet définitif (APD) tel que proposé en séance.

Voix pour : 25 Abstentions : 2 (M. Cenni et M. Bergeon) Voix contre : 0

Après en avoir délibéré, les élus communautaires se prononcent favorablement à la majorité des membres présents et représentés pour valider l'avant-projet définitif (APD) de l'école de musique avec toutes les options proposées portant le projet définitif à hauteur de 1 273 483 €.

2/ Autorisation de lancer le marché de travaux école de musique

Au vu du dossier de l'architecte présenté aux élus communautaires, il y a des questionnements sur la forme arrondie de la structure école de musique qui permettrait il semblerait la réalisation d'une éventuelle structure supplémentaire d'une forme similaire.

Madame la Présidente énonce que l'architecte a souhaité cette forme arrondie pour se distinguer des bâtiments classiques rectangulaires.

Concernant le chiffrage du projet, il restera 700 000 € à la charge de la Communauté de Communes et il est envisagé de recourir à un emprunt à hauteur de 300 000 €, les 400 000 € restants étant de l'autofinancement.

Il est rappelé une proposition faite à l'origine du projet d'installer des puits canadiens alors que l'APD prévoit des pompes à chaleur. De plus, il manque l'auditorium qui était également prévu au départ pour servir de salle de concert.

M. BEYLY rappelle que l'auditorium ne faisait pas partie des demandes de l'école de musique.

M. BARBE quitte la séance à 19 h 43.

M. BAYARD rappelle qu'il existe à Galgon une salle des fêtes qui pourra servir pour accueillir les orchestres.

Il est précisé que les travaux VRD prévoient l'accès à une éventuelle autre structure face à l'école de musique.

Il est annoncé un démarrage du chantier en juin 2024.

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention 0

Après en avoir délibéré les élus communautaires à l'unanimité des membres présents et représentés autorisent Madame la Présidente à lancer le marché des travaux relatifs à l'Ecole de Musique.

V- QUESTIONS DIVERSES

M. BEYLY informe les élus communautaires qu'au prochain conseil, les élus pourraient avoir à se prononcer sur un leg à la communauté de communes : c'est un habitant de Villegouge qui lègue tous ses biens composés d'une maison et d'un terrain de 9 hectares. En contrepartie, cet habitant demande que la maison soit transformée en Maison des écrivains. Les commissions infrastructures et culture vont devoir travailler sur ce sujet.

A la question de M. GASTEUIL sur la suite donnée à la présentation des projets de 4 associations sportives, M. GARBUIO répond que les commissions n'ont pas avancé car il est encore un peu tôt au vu du temps à consacrer aux projets d'investissement lancés sur cette mandature.

M. DUBOUREAU remarque que le sujet sur les abords de la Dordogne a été occulté.

Madame la Présidente répond qu'une réunion a eu lieu avec M. le Sous-Préfet mais les réponses écrites sont en attente à ce jour ; une réunion avec les maires aura lieu avec le sénateur M. Gillé au cours de laquelle des questions pourront lui être posées à ce sujet.

M. BEC constate que le PLUI est également un sujet à aborder.

Mme DARCOS souligne que le PLUI n'implique aucun danger pour les populations. Elle demande que soit fixée une date pour traiter le dossier protection des inondations.

Il est répondu que la réunion pourrait avoir lieu la dernière semaine d'avril car d'ici là la réponse écrite de la sous-préfecture aura été reçue et les résultats de l'étude sur les aléas également.

Madame la Présidente informe les élus communautaires de l'attribution de la DETR qui a été demandée pour l'Ecole de cirque à hauteur de 189 303 €.

La séance prend fin à 20 h 20.

Le secrétaire de séance

Dominique BEYLY



La Présidente

Marie-France REGIS



